

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2019 A 20 H

PRESENTS : Messieurs TCHOBDRENOVITCH Robert, LABBAYE Bernard, ESPITALIER Vincent, DURET Henri, GRAFFOULIERE Daniel, Thomas MONTAGNE, VIGOUROUX Alain.
Mesdames VITALE Bernadette, VIGNAIS Laurie, DE LUZE Laurence, DUPONT Gwenaëlle, FRANCONNE Annie,

ABSENTS EXCUSES : TEISSIER Mireille (procuration Alain VIGOUROUX).

ABSENTS : MARGAILLAN Julie, SUMIAN Henri

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame VITALE Bernadette

Lecture des décisions prises dans le cadre des délégations reçues du conseil municipal (Article L2111.22 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

- Signature d'une décision de renonciation au droit de préemption urbain

1) DEMANDE DE SUBVENTIONS CONTRAT DE PLAN / COMPLEMENT AVENANT N°1 ET PATRIMOINE

Monsieur le maire rappelle au conseil que le montant de la dotation 2017 – 2019 du contrat global est de 170 400,00 €. Le montant du contrat de base est de 153 360,00 € et 10% sont réservés au financement d'opérations en faveur du « Patrimoine en Vaucluse » soit 17 040 € afin de revaloriser le patrimoine communal;

Il rappelle également les délibérations n° 2018-037 du 2 juillet 2018, n° 2017-053 du 6 novembre 2017, n° 2018-040 du 2 juillet 2018, n° 2018-051 du 3 septembre 2018, n° 2018-053 du 3 septembre 2018 ayant déjà fait l'objet de demandes de subventions dans le cadre de la contractualisation.

Monsieur le maire propose de compléter l'avenant n°1 et de solliciter la contractualisation 2017-2019 au titre :

- de l'opération « Patrimoine en Vaucluse » :
 - Réfection du carrelage et de la sonorisation de l'Eglise pour un montant H.T. de 13904.47 € soit 16685.36 € TTC et de demander une subvention de 9733.00 €
- du contrat de base en complément de l'avenant n° 1 :
 - Chauffage salle des fêtes pour un montant H.T de 10 200 € soit 12 240.00 € TTC et de demander une subvention d'un montant de 7 140.00 €
 - Chauffage de la mairie pour un montant H.T de 11 059 € soit 13 270.80 € TTC et de demander une subvention d'un montant de 7 741.00 €
 - Cabinet médical pour un montant H.T de 29 525 € soit 35 430.00 € TTC et de demander une subvention d'un montant de 20 667.00 €
 - Travaux de voirie communale pour un montant H.T de 50 557.15 € soit 60 668.58 € TTC et de demander une subvention d'un montant de 34 579.00 €

Les crédits nécessaires au financement des travaux sont prévus au budget primitif 2019

Le conseil municipal vote : POUR à l'unanimité

2) AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DEPENSES A L'ARTICLE 6232

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il doit fixer les principales caractéristiques des dépenses visées qui seront mandatées sur le compte 6232 « Fêtes et Cérémonies ».

D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, denrées et objets divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que :

- Les manifestations culturelles, artistiques, sportives et éducatives : inaugurations, fêtes, spectacles, expositions et animations, marchés et foires, thés dansants, vœux du maire, Noël des enfants, colis de Noël aux personnes de 70 ans et plus, conseil municipal des enfants...
- Les manifestations et repas organisés à l'occasion de la venue de personnalités, des réunions de travail, des formations, du jumelage...
- Les cérémonies commémoratives et les fêtes nationales, accueil des nouveaux arrivants...
- Les fleurs, bouquets et cadeaux offerts par la commune à l'occasion d'événements familiaux (mariage, naissance, baptême civil,...), d'événements liés à la carrière (mutation, fin de stage, médaille, départ à la retraite...) ou d'autres événements importants d'agents communaux ou toutes personnes ayant un lien privilégié avec la commune,
- Les couronnes ou gerbes mortuaires offertes par le conseil municipal lorsqu'elles honorent une personne ayant œuvré pour la commune,
- Les frais d'annonces et de publicité liés aux manifestations.

Le conseil municipal vote : POUR à l'unanimité

3) LOCATION D'UN LOCAL COMMUNAL POUR CABINET MEDICAL

Monsieur le Maire rappelle que depuis la dénonciation du bail par le Docteur Frédéric STRIMON du cabinet dentaire situé au rez-de-chaussée dans le bâtiment Le Bosquet 1 rue du 19 mars 1962, le local est libre depuis le 1^{er} juin 2017.

Vu la demande du docteur Isabelle CIBOIS-HONORAT, monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de lui donner l'autorisation de signer le bail professionnel de location pour y installer un cabinet médical à compter du 1^{er} avril 2019. Il précise que le montant du loyer mensuel est fixé à 700 € et qu'il ne sera pas soumis à TVA.

Le conseil municipal vote : POUR à l'unanimité

4) AMENAGEMENT DE LA ZONE DES ESPINASSES : ACQUISITION DE TROIS PARCELLES PAR MISTRAL HABITAT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement de la zone 2AU des Espinasses, l'Etablissement Public Foncier procède aux acquisitions foncières nécessaires. Mistral Habitat, retenu pour le projet de logements sociaux, va se porter acquéreur auprès de l'EPF de trois parcelles A 621 d'une surface de 4970 m², A 742 d'une surface de 162 m² et A 745 d'une surface de 4351 m², afin d'y réaliser la construction de 15 logements sociaux et 8 logements en accession à la propriété.

Pour ce qui concerne l'organisation de la voirie ainsi que le financement des réseaux de voirie, eau, assainissement, électricité et télécom, les réunions avec les services compétents seront programmées à l'avancement du projet. L'ensemble des voies intérieures de desserte seront rétrocédées à la Commune après livraison et levée de garantie de parfait achèvement.

Le conseil municipal vote : POUR à l'unanimité

5) ACQUISITION DE PARCELLES CHEMIN DE LA GARRIGUE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que monsieur et madame VERGNET l'ont informé de leur volonté de céder leurs parcelles situées chemin de la Garrigue, à proximité de la Chapelle,

Ces parcelles représentent un intérêt pour les projets communaux du fait de leur situation, de plus l'ONF serait intéressé pour s'en servir de placettes de démonstration de débroussaillage,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que la commune de Mirabeau se porte acquéreur des parcelles propriété actuelle de monsieur et madame VERGNET,

Un accord est intervenu entre Monsieur et madame VERGNET, propriétaires du bien et la commune de Mirabeau, dans les conditions ci-dessous :

- Désignation du bien : Acquisition de 3 parcelles C 614 (3340 m2), C 616 (373 m2) et C 617 (1570 m2) d'une superficie totale de 5283 m2
- Condition de cession : 5 000 € net vendeur.

Le conseil municipal vote : POUR à l'unanimité

6) ACQUISITION DE PARCELLES LES GRANDS JARDINS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que monsieur Gonzalo GONZALEZ l'a informé de sa volonté de céder ses parcelles situées aux Grands Jardins,

Ces parcelles représentent un intérêt pour les projets communaux du fait de leur situation, à proximité de l'aire de jeux.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que la commune de Mirabeau se porte acquéreur des parcelles, propriété actuelle en indivision de monsieur Gonzalo GONZALEZ,

Un accord est intervenu entre Monsieur Gonzalo GONZALEZ, qui représente les propriétaires du bien et la commune de Mirabeau, dans les conditions ci-dessous :

- Désignation du bien : Acquisition de 3 parcelles C 148 (344 m2), C 149 (429 m2) et C 1038 (428 m2) d'une superficie totale de 1191 m2
- Condition de cession : 3 000 € net vendeur.

Le conseil municipal vote : POUR à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur VIGOUROUX :

- demande si il est possible d'aménager un trottoir sur le chemin du Grand Logis, ce serait utile et sécurisant au vu des nouvelles habitations (2 lotissements)
Monsieur le Maire répond que c'est prévu dans la réfection de la RD 973 (rond-point et aménagement des accès à la RD)

- demande si l'acquisition des parcelles aux Grands Jardins est le commencement d'un projet municipal pour un aménagement.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a actuellement aucun projet d'aménagement mais que si les propriétaires des terrains souhaitent vendre, la commune se portera acquéreuse. Il précise que dans cette zone, il n'y a pas de Droit de Préemption au profit de la commune et les propriétaires sont libres de leur choix pour la cession de leurs terrains.

INFORMATIONS DIVERSES

- Contrat enfance-jeunesse en cours de signature/réunions de travail avec les partenaires sociaux (CAF, Centre social ..)
- Réunion d'information COTELUB : vendredi 29 mars à 18h30 / Salle du Barry
- Conseil municipal présentation du budget : Lundi 1^{er} avril à 18h30 / Salle du Barry
- Thé dansant Dimanche 7 avril / Salle du Barry

Fin de la réunion 21 h 00